



séparation conjoints

Par **grichka**, le **18/09/2020** à **18:42**

Bonjour,rnrnMariée, nous avons fait construire une maison avec un emprunt à nos deux noms, sur un terrain donné à mon mari par ses parents.rnrnJe voulais savoir, en cas de séparation à quoi j'aurais droit par rapport au terrain, la maison et tous les biens achetés ensemble durant notre mariage.rnrnSi je quitte le domicile avec mes enfants, quelles pourraient être les conséquences pour moi?rnrnMerci de otre réponse et conseils.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **18/09/2020** à **18:49**

bonjour,rn selon votre message, le terrain et la maison construite dessus appartient à votre mari, c'est un bien propre à votre mari.rnen cas de divorce, votre mari devra une récompense à la communauté qui a financé la maison.rnsi vous quittez la maison, c'est un abandon du domicile conjugal et vous ne pouvez pas séparer vos enfants de leur père;rnJe vous conseille de consulter un avocat;rnsalutations

Par **grichka**, le **18/09/2020** à **22:34**

Merci pour votre réponse, la maison est payée par nous deux tous les mois depuis 6 ans. Seul le terrain appartient à mon mari, donc comment cela se passe ?rnMerci pour votre réponse